



Caen



ouest-france.fr du 7 juin 2023



Quotidien Ouest-France du 8 juin 2023



513 mots

« Un enfant scolarisé ne doit pas dormir dehors »

Le collectif de parents d'élèves Pas d'enfants sans toit s'est rassemblé, hier, devant le collège Henri-Brunet, pour soutenir Sara Nanga Muheti et ses enfants, sous le coup d'une procédure d'expulsion.

Ils et elles sont plusieurs dizaines devant le collège Henri-Brunet, hier. Avant le début des cours, un rassemblement en soutien à Sara Nanga Muheti et ses cinq enfants était organisé par le collectif Pas d'enfants sans toit. Professeurs, parents d'élèves et collégiens ont répondu à l'appel. La famille, originaire du Congo, est sous le coup d'une procédure d'expulsion de son logement, géré par Caen-la-Mer habitat.

« **On connaît la lourdeur administrative, on sait que les dossiers sont complexes**, dit d'emblée l'une des parentes d'élèves à l'origine de ce collectif créé en 2016. **Mais ce n'est pas imaginable de voir un enfant scolarisé dans l'école de la République dormir dehors.** » Deux des enfants suivent leur scolarité dans cet établissement de la rue du 6-Juin.

Un titre de séjour non renouvelé

Sara Nanga Muheti est arrivée en France en juillet 2011, avec ses deux filles aînées, alors âgées d'un et 3 ans. En mai 2013, elle parvient à bénéficier d'un titre de séjour temporaire. Mais en 2021, la préfecture du Calvados refuse de lui renouveler et son mari décède. Elle reçoit également une Obligation de quitter le territoire français (OQTF), qui n'est pas appliquée. « **Elle a toujours travaillé quand elle avait un titre de séjour**, souligne son avocat, M^e Clément Cavalier. **Depuis, et maintenant qu'elle est seule avec cinq enfants, sa situation sociale s'est dégradée.** »

De fait, sans titre de séjour, la maman de 34 ans ne peut plus travailler... et donc payer son loyer. Depuis deux ans, sa dette auprès du bailleur social s'accumule. « **On a usé de toutes les voies procédurales pour ralentir l'expulsion**, poursuit l'avocat. **Ils attendent la fin de l'année scolaire.** » Soit courant juillet.

« **Cette situation est une conséquence du non-renouvellement d'un titre de séjour, qui a conduit à des impayés, justifie Caen-la-Mer habitat. On est un peu démuné face à cela, nous sommes en recherche active pour trouver à cette famille un hébergement d'urgence. »**

« Ses enfants n'ont connu que la France »

Voilà plus de dix ans que Sara Nanga Muheti vit en France, et « **la plupart de ses enfants n'ont connu que la France** », rappelle M^e Cavelier.

Une demande de régularisation effectuée en septembre 2022 n'a pas été suivie d'effets : « **Elle n'a jamais été convoquée devant la commission du titre de séjour, comme elle aurait dû. Le préfet n'a jamais répondu non plus à mes courriers** » poursuit l'avocat. En avril, il a donc déposé un recours devant le tribunal administratif de Caen.

Devant le collège Brunet, les membres du collectif Pas d'enfants sans toit ont la mine sombre : « **On espère une prise de conscience des pouvoirs publics et des bailleurs sociaux. Si c'est l'accueil que leur réserve la République, quelle confiance ces enfants peuvent-ils avoir dans leur pays ?** »

Léa DALL'AGLIO.



Professeurs, enseignants et parents d'élèves, regroupés au sein du collectif Pas d'enfants sans toit, soutiennent la famille Nanga Muheti (à droite), sous le coup d'une procédure d'expulsion. Ouest-France